

**Service régional de l'alimentation  
Pôle coordination de la santé publique vétérinaire**

Marseille, le 27/06/2025

Affaire suivie par : Vincent CHOLET  
 Tél : 06 69 32 43 52  
 Mail : [vincent.choulet@agriculture.gouv.fr](mailto:vincent.choulet@agriculture.gouv.fr)

**Compte-rendu du CROPSAV animal du 17 décembre 2024**

Participants :

NOM Prénom	Structure (avec voix délibérative)
CAVALLI Serge	DRAAF PACA (Président séance)
MATHIEU Céline URTASUN Lucie	FRGDS (OVS animal)
DUTRON Stéphane MATHIEU Céline	GDS 04
DUTRON Stéphane	GDS05
ALLAVENA Mélanie BANCHENKOVA Olena	GDS 06
BENSON Rémy ATGER Sabine	GDS 13
BONNEAU Clairlyse	GDS 83
LIONS Eric DROUZY François	CRA PACA
GIRARD Nathalie	Chambre d'agriculture 05
PERRICHON Nicolas	Chambre d'agriculture 83
LEFEBVRE Stéphanie	Coordination rurale
COURRON Jacques	FRSEA

NOM Prénom	Structure (avec voix consultative)
CANITROT Pierre- Noël CHOLET Vincent BASTIER Aurore	DRAAF PACA
BRUN Soufiane	DDETSPP 04
BRUNIER Brice BASTIEN Fanny	DDETSPP 05
BRAHIM Abdelillah	DDPP06
HARZE Julien	DDPP 13
STRUGAR Sophie	DDPP 83
TRAYNARD Silvain	DDPP 84
FELZINGER Guil- laume	OFB PACA-Corse
GUEYTTE Dominique	Maison Régionale de l'élevage (MRE)
COSTES Michel	LDA 04
POULAIN Claire	LDA 13
BECK Cécile	LDA 83

MEIZEL Dorian	Jeunes agriculteurs
APPRIN Marie-Pauline REVALO Astrid	FRGTV (OVVT)
PAOLINO Claude	CROV PACA
SAVELLI Christel	FRC
GABOLA Fausta ROBERT Marion	Bio de Provence

Conformément au règlement intérieur du CROPSAV animal PACA, le directeur régional adjoint de la DRAAF PACA préside la réunion en tant que représentant du préfet de région.

Le quorum est atteint.

Le président présente l'ordre du jour :

- Gouvernance sanitaire 2025-2029
- PPA – Point de situation
- MHE & FCO – Avis extension zone régulée FCO-BTV3
- IBR – Avis sur deux propositions de dérogations

Le compte-rendu du CROPSAV animal du 25 juin est approuvé.

## I. Gouvernance sanitaire 2025-2029

La DRAAF indique qu'un appel à candidatures pour la reconnaissance en tant qu'OVS et OVVT pour la période 2025-2029 a été ouvert en PACA durant le mois de juillet. Les lauréats retenus sont identiques à ceux du cycle précédent :

Organisme	Lauréat
Organisme à vocation sanitaire – Animal (OVS)	Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de la région Sud-PACA (FRGDS PACA)
Organisme à vocation sanitaire – Végétal (OVS)	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de PACA (FREDON PACA)
Organisme vétérinaire à vocation technique (OVVT)	Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires de PACA (FRGTV PACA)

Un appel à candidatures a été ouvert en PACA durant le mois de septembre pour la délégation des missions de contrôles officiels et des autres activités officielles dans les domaines de la santé animale et de la santé des végétaux pour la période 2025-2029.

Les lauréats retenus sont identiques à ceux du cycle précédent :

<b>Lot de délégation</b>	<b>Lauréat</b>
Surveillance et prévention des maladies animales	Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de la région Sud-PACA (FRGDS PACA)
Santé des végétaux	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de PACA (FREDON PACA)
Animation du réseau des vétérinaires, appui administratif et technique des DRAAF/DD(ETS)PP pour le suivi des vétérinaires habilités	Fédération Régionale des Groupements Techniques Vétérinaires de PACA (FRGTV PACA)

Conformément aux articles R.201-41 et R.201-42 du CRPM, les conventions de délégation des missions à l'OVVS animal et à l'OVVT seront signées par le préfet de région.

## **II. Peste porcine africaine (PPA)**

La DRAAF rappelle la feuille de route régionale PPA.

Les efforts de régulation et de surveillance de la faune sauvage ont été maintenus par les chasseurs et le réseau SAGIR.

La campagne de communication a été renforcée dès l'été par les services de l'Etat ainsi que par les autres parties prenantes. Elle visait à sensibiliser le public du risque d'introduction de la PPA sur le territoire national, ainsi qu'à préciser la conduite à tenir en cas de découverte d'une carcasse, avec notamment pour objectif l'augmentation du nombre de signalements au réseau SAGIR.

Des exercices départementaux ainsi qu'un exercice zonal incluant les acteurs des départements de la région, ont été réalisés en 2024.

L'OFB indique que deux nouvelles modalités de détection des carcasses ont été testées en PACA en 2024. La détection par des drones équipés avec une caméra thermique a été testée en octobre. Les résultats sont mitigés et dépendent des conditions météorologiques et topologiques (ex : couvert végétal). Des équipes cynophiles ont été formées dans les Alpes-Maritimes en juin et octobre 2024.

### **III. Maladies vectorielles (FCO-MHE)**

#### **a. Disponibilité des doses de vaccin FCO-BTV8**

Des difficultés sont évoquées par plusieurs membres pour évaluer le stock de doses disponibles pour le vaccin FCO-BTV8.

La FRGDS indique avoir effectué en septembre un recensement des besoins en doses vaccinales, mais précise que cette évaluation n'est pas prise en compte par les laboratoires producteurs qui attendent une commande effective de la part des vétérinaires. La DRAAF rappelle que la FRGTV n'est pas habilitée à commander en masse et redistribuer des doses vaccinales.

La Chambre Régionale d'Agriculture propose d'élaborer une campagne coordonnée entre les parties prenantes (CA, GDS, GTV, représentants des éleveurs) de conseil et de communication sur l'importance de la vaccination lors d'un COREL en janvier 2025. Les détenteurs sont actuellement incités à profiter que leurs animaux soient en bâtiment durant l'hiver pour les faire vacciner afin qu'ils soient protégés à la reprise de l'activité vectorielle et des mouvements de transhumance.

#### **b. Avis sur extension zone régulée FCO-BTV3**

Le président indique que la DGAL souhaite connaître l'avis du CROPSAV sur une extension de la zone régulée (ZR) FCO-BTV3 à l'ensemble de la région PACA. Les CROPSAV des autres régions n'étant pas intégralement en ZR ont également été sollicités.

La CRA indique que la région PACA se caractérise par une double transhumance estivale et hivernale induisant de nombreux mouvements au sein, et en-dehors, de la région. Une harmonisation des conditions de mouvements simplifierait les échanges et est souhaitée par de nombreux membres (CRA, FRSEA, JA, FRGTV). De plus, un passage de ce sérotype en enzootie permettrait de se passer des coûts d'analyses préalables aux mouvements (MRE).

En parallèle, afin de préserver le territoire indemne de foyers, la vaccination est fortement encouragée. Une vaccination durant l'hiver permettra aux cheptels d'être protégés à la reprise de l'activité vectorielle et des mouvements de transhumance. Une action de communication renforcée auprès des détenteurs et des vétérinaires sur les intérêts de la vaccination est à réaliser dès que possible par les GDS, la FRGTV, les représentants des éleveurs et les chambres d'agriculture.

Conformément aux articles D.200-5 et D.200-6 du CRPM, la section animale du CROPSAV est consultée sur la question relative à la santé animale suivante : « Etendre la ZR FCO-BTV3 à l'intégralité des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Bouches-du-Rhône (13) et du Var (83) ».

Le président soumet au vote du CROPSAV cette proposition.

Tous les membres votent POUR, 0 ABSTENSION, 0 CONTRE.

**La proposition d'étendre la ZR FCO-BTV3 à l'intégralité des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Bouches-du-Rhône (13) et du Var (83) est adoptée à l'unanimité.**

Conformément aux articles D.200-5 et D.200-6 du CRPM, la section animale du CROPSAV est consultée sur la question relative à la santé animale suivante : « Etendre la ZR FCO-BTV3 à l'intégralité de la région PACA ».

Le président soumet au vote du CROPSAV cette proposition.

**Le GDS06 vote CONTRE** car il ne souhaite pas que le département des Alpes Maritimes (06) soit intégré dans la ZR FCO-BTV3.

**La FRGDS PACA s'ABSTIENT.**

Tous les autres membres votent **POUR**.

**L'avis des membres du CROPSAV est toutefois majoritairement favorable à l'intégration du département des Alpes-Maritimes (06) dans la ZR FCO-BTV3.**

#### **IV. IBR – Avis sur deux dérogations à l'arrêté ministériel du 10 juin 2024**

Deux propositions de dérogation à l'arrêté ministériel du 10 juin 2024 relatif à l'IBR sont proposées par la FRGDS PACA pour les races Brave et Raço di Biou, en concertation avec la FRGDS Occitanie.

Le CROPSAV PACA a reconnu le 25 juin 2024 la particularité des manades et ganadérias dans la gestion des troupeaux vis-à-vis du risque d'IBR.

En effet ces élevages n'entrent pas dans les flux d'échange commerciaux avec les autres cheptels, les bovins restent dans les trois départements camarguais. Ces élevages sont considérés comme des impasses épidémiologiques.

Les GDS des trois départements camarguais rencontreront en 2025 les éleveurs de Camargue pour délimiter les critères de définition d'un « animal à haute valeur économique et génétique ».

En parallèle de ces dérogations, une stratégie de vaccination généralisée est incitée.

Conformément aux articles D.200-5 et D.200-6 du CRPM, la section animale du CROPSAV est consultée sur la question relative à la santé animale suivante : « Pour les races Brave et Raço di Biou, permettre l'introduction de bovins non indemnes en élevage et le rassemblement de bovins indemnes et non indemnes, sous respect des règles aux mouvements (contrôles avant départ) jusqu'au 31/12/2026 ».

Le président soumet au vote du CROPSAV cette proposition.

Tous les membres votent **POUR**, 0 **ABSTENSION**, 0 **CONTRE**

**La proposition de permettre, pour les races Brave et Raço di Biou, l'introduction des bovins non indemnes en élevage et le rassemblement de bovins indemnes et non indemnes, sous respect des règles aux mouvements (contrôles avant départ) jusqu'au 31/12/2026 est adoptée à l'unanimité.**

Conformément aux articles D.200-5 et D.200-6 du CRPM, la section animale du CROPSAV est consulté sur la question relative à la santé animale suivante : « Pour les races Brave et Raço di Biou, en cas de réforme, permettre de conserver les animaux à haute valeur économique dans la limite de 20% du troupeau ».

Le président soumet au vote du CROPSAV cette proposition.

Tous les membres votent POUR, 0 ABSTENSION, 0 CONTRE

**La proposition de permettre en cas de réforme, pour les races Brave et Raço di Biou, de conserver les animaux à haute valeur économique dans la limite de 20% du troupeau est adoptée à l'unanimité.**

## **V. Conclusion**

Le président annonce que la section animale du CROPSAV se réunira à la fin du second trimestre 2025. Cette réunion permettra d'échanger sur les maladies vectorielles (MHE/FCO) et sur les assises du sanitaire annoncées par la ministre en charge de l'agriculture.